

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
GODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

L'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme de l'Echo de l'Ouest aura lieu le mercredi 15 mai 1872, à midi précis, au siège de la société, rue Saint-Jean, n° 8, au 1<sup>er</sup> (maison Gaborit).

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

6 ET 7 MAI 1871.

Au quartier Saint-Sulpice, les élèves de l'école des frères se mutinent, refusent d'écouter leurs maîtres laïques, et s'en retournent avec leurs paquets de livres, en criant dans la rue : « — A la porte les sans-culottes ! à bas la Commune ! »

Une dénonciation odieuse, dans le Mot d'ordre du citoyen Rochefort, a causé, au couvent des dames de Picpus, un abominable scandale. On y aurait trouvé des ossements humains, des squelettes d'enfants, des instruments de torture. Tout cet échafaudage de crimes et d'horreurs est tombé devant l'enquête ordonnée par les justiciers de l'Hôtel-de-Ville. Les protestations de l'honnêteté publique et les témoignages les plus honorables ont confondu les délateurs.

Une perquisition dans les caves de Saint-Sulpice a amené la découverte d'un crâne « d'un petit crâne d'enfant ! » s'écriaient les fédérés. C'était un crâne de lapin. Ces misérables joignent le ridicule à l'horrible.

L'événement du 7 mai est une proclamation de Versailles, affichée dans Paris par de courageux citoyens. C'est un dernier appel à la soumission. Partout la Commune fait arracher les affiches. On déclare à l'Hôtel-de-Ville que Paris tout entier sautera, mais qu'on ne rendra jamais la ville aux « bourreaux de Versailles. »

L'ÉTAT, C'EST MOI.

II

Aujourd'hui M. Thiers est un peu fatigué. Voilà tout. Grâce à Dieu ! Montons au Capitole ! Mais, s'il était sérieusement malade ; s'il avait son âge ; si seulement il était indisposé pour quelques semaines ; si sa bouche devait se taire par ordre de la Faculté ; si sa main, adroite à tenir le gouvernail, était forcée de le lâcher, où irions-nous ? Que fêrions-nous ? Car, enfin, la République que nous avons, c'est lui. On ne peut même pas discuter une loi importante sans lui.

... Et enfin vous comprenez — je vous demande pardon d'entrer dans des détails personnels, — que sur un sujet pareil il est impossible que je m'absentienne, que je ne prenne pas une grande part au débat, car il s'agit de l'avenir même de la France. Or, je vous l'ai dit, je suis dans l'impossibilité aujourd'hui de me mêler à vos discussions.

Voilà ce qu'a dit l'autre jour M. Thiers, demandant que la discussion sur la loi militaire fût ajournée à trois semaines.

Si dans trois semaines, par impossible, le Président se trouvait encore « un peu fatigué, » comme dit le Bien public, faudrait-il attendre indéfiniment, de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois ?

C'est en vain qu'il y aurait un ministre de la guerre bien portant. Appelez-le M. X\*\*\* ou le général de Cissey, peu importe ; il paraît que le ministre de la guerre n'est pas apte à discuter les grosses affaires de son département, et que le vrai ministre, le jour où le débat en vaut la peine, c'est notre incomparable Président.

S'agit-il, au contraire, des lois de finance, qui portera le poids des grandes discussions ? Je ne voudrais rien dire de désobligeant pour M. de Goulard, au moment où le Journal officiel va sacrer ce galant homme ; mais, enfin, il est permis de penser que le Président de la République, en assurant le portefeuille des finances entre les mains de M. de Goulard, n'a pas l'intention de lâcher absolument le portefeuille susdit.

De même pour l'intérieur ; l'honnête M. Victor Lefranc n'est pas précisément le soleil ; il n'est pas lumineux à lui seul et par lui-même ; il réfléchit avec abondance et bonhomie les rayons de l'astre-président.

Aux affaires étrangères, nous avons M. de Rémusat, un lettré, l'auteur de la Vie de saint Anselme de Cantorbéry. Ce n'est pas lui non plus qui remplit tellement sa place au banc ministériel que le Président de la République ne doit s'asseoir quelquefois à

son côté, ou même sur ses genoux.

Il y a bien un homme dans le cabinet qui s'impose par son talent personnel ; mais il est impuissant, à force d'être antipathique par ses allures incorrectes, son caractère grincheux et son esprit contrariant. A ces traits, vous avez reconnu M. Dufaure. En résumé, comme nous l'avons déjà dit, le cabinet, c'est M. Thiers.

La République, c'est M. Thiers.

La sécurité, c'est M. Thiers.

La santé, c'est M. Thiers.

Le présent, c'est M. Thiers.

L'avenir, c'est M. Thiers.

Ainsi l'a voulu M. Rivet. Quel bonheur que M. Thiers soit aussi jeune, aussi bien portant et si rarement fatigué ! sans cela, il faudrait tous nous mettre au lit.

HENRI DE PÈNE.

SAUMUR

6 AVRIL.

L'Assemblée s'est prononcée pour la nomination des conseillers d'Etat et maîtres des requêtes par elle-même. M. Dufaure, malgré l'appui de la gauche, a été impuissant à faire triompher les vues du gouvernement. Il s'est retiré de ce débat avec un échec manifeste.

Ce vote, il faut bien l'avouer, n'est pas l'expression d'un sentiment de confiance. A qui la faute ? On nous permettra de le dire avec franchise : elle est au gouvernement. La majorité n'a rien oublié des mille et une finesses qu'on déploie pour la diviser ou neutraliser ses vues ; elle n'a jamais fermé les yeux sur les complaisances de M. Thiers pour la gauche, sur ses alliances avec M. Gambetta, ni sur ses tolérances excessives pour les attaques soi-disant « républicaines » dont l'Assemblée est l'objet.

La majorité n'ignore pas davantage que, dans les préfectures, les sous-préfectures, la magistrature, les fonctionnaires issus du 4 septembre, vraiment au-dessous des fonctions où on les maintient, sont conservés par les amis de M. Thiers et par M. Du-

faure. Elle sait que les radicaux ont leur large part dans les faveurs du Président de la République ; que le citoyen Lavertujon représente la France et que M. Ferry la représenterait, sans le tolle énergique qui s'élève de toutes parts contre les faveurs dont jouit ce débris révolutionnaire et incapable du 4 septembre.

L'Assemblée croit savoir, enfin, que le conseil d'Etat allait offrir à l'honorable M. Thiers une occasion de placer au premier rang, dans le mécanisme des affaires publiques, bon nombre de radicaux et de protégés de la gauche, qui auraient bientôt servi d'instrument contre la majorité elle-même.

Le souvenir des déceptions qu'elle a éprouvées, des nominations qu'elle a vues et des complaisances auxquelles elle assiste, lui a inspiré la volonté de ne pas fournir un nouveau moyen d'action contre sa propre politique et une force de plus aux alliances révolutionnaires.

C'est sous l'influence de ces préoccupations que, revendiquant à son tour l'exercice du droit souverain, elle a refusé au Président de la République le pouvoir de nommer le personnel du conseil d'Etat.

(La Patrie.)

En repoussant l'amendement Bardoux et Bertaud, l'Assemblée a voulu réagir contre les accusations de faiblesse et d'impuissance qu'on lui oppose ; elle a voulu répondre par un coup de majorité aux dissolutionnistes qui s'en vont partout affirmant que la majorité n'existe plus. — Elle a voulu peut-être aussi faire comprendre à M. Thiers, qu'elle n'approuvait pas l'usage fait jusqu'à ce jour par le gouvernement de son droit général de nomination.

Attaquée par les radicaux, insultée grossièrement par les journaux rouges, condamnée dans certaines réunions publiques, l'Assemblée s'indigne de n'être point protégée par le pouvoir qui émane d'elle. Elle croit à tort ou à raison que M. Thiers, par entraînement plus encore que par sympathie, a des tendances à s'appuyer sur ceux qui le flattent le plus, c'est-à-dire sur les dissolutionnistes, et elle a choisi la première occasion qui s'est offerte de donner un avertissement au pouvoir.

Feuilleton de l'Echo de l'Ouest.

AFFAIRE DES LIBRES-PENSEURS.

Tribunal de police correctionnelle

DE L'AVENIR.

13<sup>e</sup> CHAMBRE.

Mars 1874.

(On aperçoit au banc des accusés M. Renan (de l'Institut) ; MM. Louis Jourdan, Eugène Ténot (du Siècle) ; M. Sauvestre (de l'Opinion nationale) ; M. Pierre Véron, rédacteur en chef du Charivari, et cinq ou six autres journalistes d'une moindre notoriété. On procède à l'interrogatoire des prévenus.)

LE PRÉSIDENT.

Accusé Renan, levez-vous. (M. Renan se lève.)  
Votre âge ?

M. RENAN.

Cinquante-et-un ans.

LE PRÉSIDENT.

Il vous sera difficile d'alléguer pour votre défense une excuse de jeunesse. Je ne vous demande pas votre profession, nous ne la connaissons que trop. Vous êtes l'auteur du livre intitulé : la Vie de Jésus. Ce livre n'a pas été poursuivi lors de sa première publication.

M. RENAN, d'un ton rogue.

C'est pourquoi je ne comprends pas qu'on le poursuive aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT.

Mieux vaut tard que jamais.

M. RENAN.

Aujourd'hui mes opinions sont libres comme elles l'étaient hier.

LE PRÉSIDENT.

Voilà ce qui vous trompe. Sous l'Empire, à l'époque où vous avez lancé dans le public votre œuvre détestable, le gouvernement raisonnait dans le sens d'un égoïsme honteux. Il se disait à lui-même : « Pendant que le clergé sera dans l'obligation de prendre les armes pour sa propre défense, il ne m'attaquera pas ; c'est toujours cela de gagné. »

M. RENAN, avec un rire satanique.

Excellent système de diversion. Je ne croyais pas un gouvernement capable d'avoir tant d'esprit.

LE PRÉSIDENT, d'un ton sévère.

Gardez vos réflexions pour vous ! L'Empire s'est rendu votre complice. Il a laissé pénétrer dans les masses un livre infâme, qui devait nécessairement y porter le doute et la désolation. Vous avez anéanti dans le cœur de certains hommes du peuple les saintes croyances, qui sont tout à la fois la sauvegarde de l'individu et des sociétés. C'est vous qui avez dicté les discours indignes prononcés dans les clubs, c'est vous qui êtes cause des actes monstrueux de la Commune.

M. RENAN.

Moi ?...

LE PRÉSIDENT.

Vous-même.

M. RENAN.

Ceci est d'autant plus bizarre, que je ne connais aucun orateur des clubs, et que je n'étais pas à Paris pendant la Commune.

LE PRÉSIDENT.

Subterfuge, monsieur ! Ces discours, qui ont glacé le pays d'épouvante, étaient inspirés par vos pages sacrilèges. Les misérables qui ont violé nos sanctuaires et chassé le Christ des écoles avaient lu la Vie de Jésus. Vous avez étudié au séminaire de Saint-Sulpice ?

M. RENAN, vexé.

Que j'aie fait mes classes là ou ailleurs, peu importe.

LE PRÉSIDENT.

Veillez répondre au tribunal avec plus de convenance, ou je saurai vous y contraindre. Je répète ma question : Est-ce au séminaire de Saint-Sulpice que vous avez reçu l'éducation dont vous avez fait un si criminel usage ?

M. RENAN.

Soit, mettons que j'aie étudié à Saint-Sulpice.

LE PRÉSIDENT.

Nous savons de bonne source que vous étiez alors d'une angélique piété ?

M. RENAN, haussant les épaules.

Vous avez appris cela de l'évêque Dupanloup.

On lit dans le *Figaro* :

Questionnez les députés revenant de leur tournée départementale. Ayez la patience de les interroger sans parti pris de colorer leurs réponses à votre guise et d'y mettre les couleurs de vos désirs, de vos rêves, de vos vœux.

Que vous répondront-ils ! Que l'unanimité de la France est contre la construction en sable et qu'elle soupire après un édifice bâti en pierres de taille avec des assises sur le roc.

De leurs réponses, vous tirerez encore ceci :

Que le Nord, l'Est, le Nord-Est et le Nord-Ouest de la France ne se montrent désireux d'aucune forme absolue de gouvernement, et qu'ils les préfèrent toutes indistinctement à la République.

Que l'Ouest est essentiellement monarchique ;

Que le Centre est *thiersiste* ;

Que le Midi est, en majorité, pourri par le communisme et le gambettisme.

J'en conclus que la République pèse peu dans la balance, et ce sera aussi votre conclusion.

Quant à ce qui est du retour de l'Assemblée à Paris, la province la déconseille d'une manière absolue à ses représentants. Les électeurs ont même une expression très-énergique, quoique un peu exagérée, pour exprimer leurs craintes et leurs répugnances à ce sujet. Ils disent à leurs députés :

— Attendez que l'odeur du pétrole soit passée.

\*\*\*

Nous pouvons garantir de la façon la plus absolue les renseignements suivants, qu'une personne des plus dignes de foi adresse directement de Berlin :

Non-seulement l'empereur Guillaume est malade physiquement, mais il paraît que le moral se détraque visiblement. Sa Majesté s'est éprise tout-à-coup, il y a un mois, d'une belle passion pour le danois, dont elle ne savait pas le premier mot, et elle pioche la grammaire huit ou dix heures par jour.

Elle a pris un professeur, qui est complètement désespéré : l'élève Guillaume ne sait pas encore un traître mot de danois.

Dans les intervalles de ses leçons, l'empereur joue tout seul aux cartes et se fait des réussites.

M. de Bismark est désolé.

\*\*\*

La *Gazette de Nîmes* raconte que la vénérable supérieure de Sainte-Gracieuse, dont nos lecteurs n'ont pas oublié, sans doute, la lettre si touchante et si digne, n'a pu résister aux émotions, aux soucis, aux fatigues que la calomnie a déchainées sur sa maison de prière et de recueillement. Sa santé a été si gravement atteinte que les médecins de Carcassonne ont dû lui ordonner d'aller respirer l'air natal à Nîmes : elle s'y meurt aujourd'hui.

Déjà le père de la jeune et déplorable accusatrice s'est dérobé par une mort volontaire à la honte et au remords. Faudra-t-il encore à la justice divine une victime plus pure et plus innocente ?

Cependant M. Marcou, le joyeux et bruyant propagateur de la calomnie, le

rédacteur en chef de la *Fraternité*, est toujours maire de Carcassonne ; bien mieux, son âme n'est point troublée par les malheurs d'autrui ; il préside des banquets, porte des toasts au dessert, et M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, le désapprouverait du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il s'en rirait parmi les frères et amis, sans la moindre tentation d'offrir une démission, qu'on ne lui demanderait pas, que même peut-être on refuserait.

#### NOUVELLES DE ROME.

A la dernière réception du Vatican, que nous avons annoncée hier, le Saint-Père a prononcé un magnifique discours, dont voici le passage le plus propre à frapper les esprits et à contraindre certains amis imprudents des révolutionnaires à faire un retour sur leur conscience.

« Malheur à ceux-là qui s'associent avec les impies et qui jouent avec la Révolution en prétendant la dominer. Tôt ou tard la Révolution les entraînera dans ses gouffres.

» Les désastres récents de la ville voisine de Naples peuvent encore nous servir d'exemple. Sans rien prévoir et au mépris de toute prudence, beaucoup de curieux sont accourus et se sont approchés du feu dévorant qui s'élançait impétueusement par les horribles bouches du Vésuve, et beaucoup d'entre eux sont restés victimes de leur curiosité malentendue. Ainsi font ceux qui pactisent avec la Révolution et les révolutionnaires, espérant dominer celle-là et réprimer ceux-ci. Insensés ! Et les uns et les autres seront la proie des flammes dévorantes qui les entourent de toutes parts.

» O mon Dieu ! je vous recommande ce peuple qui vous est si dévoué et qui se montre si plein de respect pour votre indigne vicaire. Je vous le recommande, afin que les flammes de la révolution ne puissent jamais ni l'approcher, ni l'effrayer, ni le réduire en cendre. Hélas ! mon Dieu ! vous qui avez dans les mains le sort des hommes, punissez les impies, conservez les bons, encouragez ceux qui les guident, afin que, fermes et pleins de constance, ils restent toujours séparés d'un gouvernement qui ne mérite aucune confiance. (*Mouvement de vive approbation et applaudissements.*) Et c'est pourquoi ils espèrent vainement que je pourrai jamais m'entendre avec lui. Puisse ce peuple, au milieu de la tempête qui le flagelle, atteindre le port par votre grâce et chanter l'hosannah de la délivrance et vous rendre grâces, ô Dieu d'infinie bonté !

» Je vous invoque donc de nouveau, ô mon Dieu ! Soutenez le bras de votre vicaire qui bénit ce peuple ici présent, le peuple de Rome et tous les catholiques répandus sur la surface de la terre. Vous qui disiez qu'il vous fallait quitter cette terre pour envoyer votre Saint-Esprit, faites que cet Esprit vienne, qu'il nous donne la Force, le Conseil, la Sagesse et toutes les vertus qui sont nécessaires pour combattre les combats du Seigneur et triompher de nos obstinés et cruels ennemis.

» *Benedictio Dei, etc.* »

#### ESPAGNE.

Les journaux espagnols, arrivés ce matin, confirment absolument tout ce que nous

avons dit à l'encontre des dépêches de l'*Agence Havas*. En particulier, la prétendue victoire sur la bande Peralta, d'où il ne serait resté que 20 hommes, est absolument démentie. Ce qui ressort, en outre, de la lecture de tous les journaux, c'est que l'insurrection se fortifie dans les provinces du Nord et s'étend à beaucoup d'autres. L'*Imparcial* annonce que le gouvernement veut interdire aux journaux toute reproduction de nouvelles de la guerre autres que celles de la *Gazette officielle*. Si cette mesure reçoit son exécution, on ne saurait mieux avouer que les choses ne vont pas au gré du gouvernement.

Le *Combate*, journal des radicaux, affirme que don Carlos était le 23 à Bastan et qu'il se trouve aujourd'hui à la tête d'au moins 23,000 hommes bien armés et organisés. « Le parti carliste, s'écrie ce journal, est le seul qui montre de la bravoure, de la dignité et du cœur. »

\*\*\*

La *Liberté* reçoit de son correspondant de Bayonne, à la date du 29 avril, les informations suivantes, qui expliquent, comme nous le faisons hier, le fameux triomphe du général Moriones sur la bande qui opère aux environs de Pampelune.

Une rencontre a eu lieu entre quatre compagnies de troupes gouvernementales sorties de Pampelune et une bande carliste, commandée par le brigadier Turmendi. On n'a pas de détails sur cette affaire, mais il paraît certain que les soldats d'Armée n'ont pas été heureux dans le premier engagement qui a eu lieu en Navarre, et ils ont dû rentrer à Pampelune *battant en retraite*.

#### L'ÉRUPTION DU VÉSUVÉ.

Voici des détails envoyés par un témoin oculaire.

En certains endroits, la lave coulait comme un torrent de métal en fusion. Ce fleuve rouge, cette rivière de feu, avait une hauteur de huit à dix mètres et trente mètres de large.

A mesure qu'elle avançait, on voyait les arbres se dessécher et se tordre. Quand la rivière de feu arrivait à leurs pieds, les plus gros arbres se tordaient comme des sarments de vigne et disparaissaient dans la fournaise.

La cendre tombait comme la neige au cœur de l'hiver dans les pays du Nord. Seulement cette neige était noire ; elle brûlait les yeux et les oreilles ; elle pénétrait dans la bouche et causait des picotements insupportables. Il était difficile d'avancer, on ne retrouvait plus les chemins et personne ne voulait vous servir de guide.

La police italienne avait placé, de distance en distance, des postes de soldats pour empêcher les curieux d'aller trop loin. Les soldats, tourmentés par la pluie de cendres, ont improvisé des abris, tant bien que mal. Ils ont, du reste, montré du courage et du dévouement. Beaucoup de curieux leur doivent la vie. Le gouvernement a fait distribuer des secours aux individus les plus nécessiteux.

La pluie de cendres a continué pendant toute la nuit de dimanche à lundi. Elle tombe encore au moment où je vous écris. Le Vésuve est complètement voilé ; c'est une masse noire que sillonnaient avant-hier d'immenses traits de feu. Aujourd'hui, on ne voit plus rien.

#### LE PRÉSIDENT.

Allez vous asseoir ! La parole est au ministère public.

\*\*\*

Dans une improvisation éloquent, l'avocat-général fait ressortir l'indignité d'une œuvre qui a porté la désolation dans les âmes chrétiennes. Il demande à M. Renan de quel droit il ose prendre à partie toute la France catholique, en insultant le Dieu qu'elle adore. « Si vous avez une vipère dans le cœur, lui dit-il, qu'elle y reste. Absorbé son venin, mais ne le répandez pas sur nous ! »

Il termine en réclamant toutes les rigueurs de la loi contre le coupable écrivain qui, au bout de dix-huit siècles de christianisme, et à la honte des temps modernes, a donné un pendant au crime de Judas.

Des applaudissements éclatent dans l'auditoire.

Cette manifestation significative intimide le défenseur de M. Renan, qui balbutie, se trouble, comprend qu'il est tort de se faire l'avocat du diable, et se rassied au milieu des huées.

Demain le prononcé du jugement.

Pour compte-rendu conforme :

EUGÈNE DE MIRECOURT.

Hier soir, on signalait un monticule de terre qui s'élevait au milieu de la lave comme une île dans la mer. Plusieurs centaines de malheureux s'étaient réfugiés sur cette île ; la lave les environnait de toutes parts. Impossible de leur porter secours ; il faut attendre que la lave soit refroidie. S'ils n'ont pas de vivres, ils mourront de faim.

#### LA DICTATURE RÉPUBLICAINE

ET

#### LA MONARCHIE.

L'effet produit sur la province par les discours du citoyen Gambetta a été nul. On s'attendait à voir l'ex-dictateur donner enfin la formule du régime républicain qu'il voudrait imposer à la France ; on n'a eu de lui qu'une apologie personnelle, mal dissimulée par une profusion ennuyeuse de lieux communs chers à la presse radicale.

Il s'est trompé lorsqu'il a cru qu'il lui suffisait d'être violent contre la majorité de l'Assemblée nationale pour amener les populations à l'idée révolutionnaire : il avait compté sans le bon sens des habitants des campagnes et des villes de province qui, en très-grande majorité, demandent avant tout un gouvernement honnête et durable. Il se trahit par la violence même de ses attaques ; lorsqu'il entasse dans ses discours les calomnies et le mensonge pour flétrir la monarchie, il se rend suspect à ceux-là même qu'il veut entraîner, et voulant trop démontrer il ne prouve rien.

L'histoire enseigne que la violence a toujours été le grand moyen des apologistes de la Révolution. C'est au contraire l'honneur et le privilège du principe monarchique de n'avoir besoin, pour prouver son excellence, ni de l'attaque, ni de l'injure.

Tandis que la Révolution fait appel à la rue, la Monarchie fait appel à la conciliation, à l'ordre, à la bonne volonté.

Après avoir lu les discours du citoyen Gambetta, nous avons ouvert la correspondance de M. le comte de Chambord, et nous y avons rencontré des paroles qui suffisent à transporter les esprits dans une sphère où le calme, le vrai patriotisme, la saine et juste appréciation, l'élevation des pensées, remplacent, à propos, le langage de la passion qui s'agite dans l'impuissance.

Voici quelques-unes de ces paroles :

\*\*\*

« Quant à moi, dont la devise a toujours été : « Tout pour la France, » mon seul vœu, ma seule ambition est de servir ma patrie, de me dévouer pour elle ; et ceux qui m'aideront à la sauver, à lui rendre repos, liberté, prospérité, grandeur, ah ! ceux-là pourront bien compter sur toute ma reconnaissance. Ils me trouveront toujours prêt à leur tendre la main, de quelque côté qu'ils viennent. » (Octobre 1848.)

\*\*\*

« L'état présent des affaires et des esprits en France, et la marche des événements, font pressentir de nouvelles crises. Elles me trouveront prêt à me dévouer tout entier, avec l'aide de Dieu, à l'accomplissement des devoirs que m'imposent les droits que je tiens de ma naissance. Mais ces droits, je ne les ferai jamais valoir que dans l'intérêt de ma patrie et pour la sauver des déchirements et des périls extrêmes dont elle est menacée. Car mon règne ne saurait être ni la ressource ou l'œuvre d'une intrigue, ni la domination exclusive d'un parti. » (Janvier 1849.)

\*\*\*

« Je sais toutes les difficultés que rencontre le retour aux principes de l'hérédité monarchique, tant de la part de ceux qui le combattent, que souvent même par le fait de ceux qui le défendent, et ces divers obstacles, je sens qu'il est de mon devoir de chercher, autant qu'il est en moi, à les faire disparaître. Aussi me suis-je constamment efforcé de prouver par mes paroles comme par ma conduite que, si la Providence m'appelle à régner un jour, je ne serai pas le roi d'une seule classe, mais le roi ou plutôt le père de tous.

#### LE PRÉSIDENT.

Parlez respectueusement des hommes que la France honore ! Vous n'êtes pas de ce nombre. Au séminaire, lorsque vous approchiez de la Table sainte, votre visage était inondé de larmes ; la ferveur de votre action de grâces émerveillait vos condisciples et vos maîtres.

M. RENAN, très-pâle.

Je ne vois pas où des détails de ce genre peuvent nous conduire, et j'ai l'honneur de faire observer au tribunal qu'ils n'ont pas l'ombre de rapport avec la question.

#### LE PRÉSIDENT.

Pardonnez-moi, ces détails sont précieux pour la cause. Il est bon que le public les connaisse et soit initié au secret de votre apostasie.

M. RENAN.

Mais enfin si j'ai changé de conviction ?

#### LE PRÉSIDENT.

C'était votre droit. Mais vous deviez en rougir et vous taire, sans chercher par vos écrits à ébranler la conviction des autres. Le contraste de votre jeu-

nesse chrétienne avec l'impiété de votre âge mûr est odieux. Si vous n'avez pas été poursuivi dès le principe, c'est un malheur que je déplore, car une nouvelle édition de votre livre, plus dangereuse et plus perverse, vient d'être livrée à la publicité. Cela vous replace directement sous le coup de la loi, nous en profitons.

M. RENAN.

Plus dangereuse et plus perverse... Je ne comprends pas. La nouvelle édition est absolument identique aux autres.

#### LE PRÉSIDENT.

C'est possible, mais elle est à *bas prix*, mais elle cherche à se glisser dans une nouvelle classe de lecteurs.

M. RENAN.

Eh bien ?...

#### LE PRÉSIDENT.

Eh bien ! voilà ce qui sert de base à la poursuite. — Allez vous asseoir.

M. RENAN.

Mais...

« J'ai toujours cru également qu'il faut que toutes les classes de la nation s'unissent pour travailler de concert au salut commun, y contribuant, les unes par expérience des affaires, les autres par l'utile influence qu'elles doivent à leur position sociale. Toujours aussi j'ai eu l'intime conviction qu'il n'y a que la monarchie restaurée sur la base du droit héréditaire et traditionnel qui, répondant à tous les besoins de la société telle que l'ont faite les événements accomplis depuis plus d'un demi-siècle, puisse concilier tous les intérêts, sauvegarder tous les droits acquis, et mettre la France en pleine et irrévocable possession de toutes les sages libertés qui lui sont nécessaires.

« J'apprécie tous les services qui ont été rendus à la patrie, je tiens compte de tout ce qui a été fait à différentes époques pour la préserver des maux extrêmes dont elle était et dont elle est encore menacée. J'appelle tous les dévouements, tous les esprits éclairés, toutes les âmes généreuses, tous les cœurs droits, dans quelques rangs qu'ils se trouvent et sous quelque drapeau qu'ils aient combattu jusqu'ici, à me prêter l'appui de leurs lumières, de leurs nobles et unanimes efforts pour sauver le pays, assurer son avenir et lui préparer, après tant d'épreuves, de vicissitudes et de malheurs, de nouveaux jours de gloire et de prospérité. » (Décembre 1850.)

Nous ne redirons point les paroles des derniers manifestes de M. le comte de Chambord; elles sont présentes à l'esprit et au cœur de tous les Français honnêtes.

Il appartient seulement au représentant de la monarchie de tenir un pareil langage et de poser en termes aussi formels, aussi dignes, les principes d'un gouvernement qui aura véritablement le droit pour base, l'honnêteté pour moyen, la grandeur morale du pays pour but.

Les garanties qu'offre la parole royale laissent bien loin derrière elles les théories de la République radicale de M. Gambetta.

ADRIEN DE RIANCEY.

## Chronique de l'Ouest ET CHRONIQUE LOCALE

Le sieur P..., voyageur de commerce, domicilié à Nantes, a été trouvé étranglé dans sa chambre, hôtel de France, à Cholet, où il était de passage.

Une lettre, à l'adresse de sa femme, était placée sur sa table de nuit avec un billet au maître d'hôtel dans lequel il priait ce dernier de faire parvenir la lettre en question à son adresse et d'éviter autant que possible le scandale dans l'intérêt de la famille P...

On ignore quels motifs ont décidé cet homme à se donner la mort.

On lit dans la *Chronique de Fougères* : « Jeudi, vers midi, les habitants de la rue du Tribunal ont été attristés par un affreux accident :

« Un enfant de 10 ans, fils unique de M. Goupil, menuisier-ébéniste à Fougères, s'amusa sur le trottoir, en face le magasin de M. Delaunay, au jeu dit *saut-de-mouton*, avec deux petits camarades, Albert Mignon-Bernard et Delaunay. Au moment où il s'élançait du trottoir pour sauter sur Albert Mignon, qui était sur la chaussée, une voiture du roulage de M. Parmentier, attelée de trois chevaux, vint à passer et le pauvre enfant tomba en avant du véhicule, la tête en ligne droite de la roue. Malgré le cri poussé par M. Atrix, perruquier : « Arrêtez ! » le conducteur n'eut pas le temps de retenir son attelage, et la roue passa sur le cou de Louis Goupil, dont la mort fut presque immédiate.

« Nous tenons à constater que, d'après les renseignements exacts que nous avons pris, le domestique de M. Parmentier n'a

rien à se reprocher dans ce malheur : ses chevaux allaient au pas et il tenait les guides. »

Le 28 janvier dernier, le nommé Joseph-Marie Pinard, marin, demeurant à Pléhérel, rentrant de la grand'messe, trouva sa femme absente du logis, et se mit en devoir de prendre le dîner que celle-ci lui avait préparé et qu'elle avait placé dans une écuelle près du feu. Dès la première bouchée, il trouva le goût de sa soupe détestable et fut aussitôt pris de vomissements. Il ne lui fut pas difficile de constater la présence de bouts d'allumettes chimiques. Bientôt M. le juge de paix de Matignon découvrit qu'une certaine quantité de lait placée par la femme Pinard dans le bas d'une armoire, avait été empoisonnée avec du phosphore. Un chat et une poule qui avaient mangé des galettes trempées dans ce lait crevèrent presque aussitôt. Heureusement Pinard s'était arrêté à temps, autrement il serait mort.

La femme Pinard a comparu ces jours-ci devant la cour d'assises des Côtes-du-Nord, qui ne l'a condamnée qu'à vingt ans de travaux forcés.

Le maire d'Allonnes a l'honneur d'informer le public que l'assemblée d'Allonnes aura lieu, cette année, comme les années précédentes, le 3<sup>e</sup> dimanche 49 mai.

Cette fête, où les jeux et les divertissements ne font pas défaut, est aussi utilisée pour la location des domestiques.

Jeudi dernier, le sieur Vrin Florent, garçon marinier, a été trouvé pendu dans son grenier. Vrin se livrait à la boisson et avait été renvoyé depuis peu de chez son patron, qui ne le voyait que lorsqu'il n'avait plus d'argent.

Samedi, un incendie s'est déclaré à Allonnes, dans un toit à porcs appartenant au sieur Marendeau, Pierre.

La perte s'élève à 400 fr., couverte par une assurance.

Ce feu a été allumé par une bougie, que la locataire avait laissé suspendue au plancher, pendant qu'elle gardait toute une portée d'une truie.

Le service d'été du chemin de fer commencera aujourd'hui. Il n'y a aucun changement dans la marche des trains de voyageurs à la gare de Saumur.

### DOSSIER DU CITOYEN GAMBETTA

IV

Ce ne fut pas, d'ailleurs, le seul exemple donné par Gambetta d'hommages rendus aux actes d'un assassin : à la fin de décembre 1870, la délégation de Bordeaux rendit un décret portant que le lieutenant-colonel Klinger, mort sur le champ de bataille, AVAIT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE.

Or, voici comment était mort le lieutenant-colonel Klinger.

Au moment où sur le front de sa légion, à Dôle, il assassinait le commandant Follmuller, les soldats de la légion lui avaient sur-le-champ fracassé la tête à coups de fusil. Voilà comme il était mort au champ d'honneur.

Ce Klinger, ainsi classé dans le digne panthéon de la délégation de Tours et de Bordeaux, avait, au mois de septembre 1870, en qualité de membre du comité de salut public de Marseille, opéré des arrestations à main armée et subi, peu après, un mois de prison pour vol commis au préjudice de M. de la Guéronnière, retournant de son ambassade de Constantinople.

L'enfance ne trouva point grâce devant la rage qui transportait les vrais républicains :

A Saint-Tropez, un enfant de sept ans était modestement élevé, dans une obscure retraite, sous les yeux de son aïeul, vieillard austère dont la vie s'est épuisée à lutter pour la cause républicaine. Le vieillard était M. Démosthène Ollivier; l'enfant était son petit-fils à lui et le fils de M. Emile Ollivier, un des derniers ministres de l'Empire.

Vers la fin de décembre 1870, des monstres à face humaine voulurent assouvir sur le fils leur désir de vengeance contre le père : ils saisirent cet enfant de sept ans, et après lui avoir fait subir les plus mauvais traitements, ils décidèrent qu'on le SCALPERAIT, à la façon des Peaux-Rouges, ni plus ni moins.

L'énergique intervention de quelques gens de cœur préserva l'enfant de cet atroce supplice, mais on dut lui faire quitter furtivement la France.

Les républicains du 4 septembre ne pouvaient négliger dans le Sud-Est de compléter la désorganisation de la magistrature. Le président du tribunal civil de Marseille, entouré de l'estime publique, dut descendre de son siège sur l'injonction du citoyen Labadié, un préfet marchand de drap.

A Lyon, on incarcéra les magistrats des parquets et même des conseillers à la cour, comme l'honorable M. Baudrier. Aucune personne honorable n'échappait à la persécution. Les modestes juges de paix étaient dénoncés et révoqués. Le sous-préfet d'Aix, l'ex-crocheteur Delpech, les appelait dans son langage fleuri « les gens les plus pourris du régime impérial. »

On révoqua les conseils de préfecture à Marseille, à Lyon, on persécuta les conseillers.

Il est juste de dire que le plus grand nombre de ces citoyens avaient pris la part la plus active à la révolution et devaient leur élévation à la tourbe démagogique qu'ils avaient sans cesse flattée dans les clubs et dans la rue aux jours d'émeute.

Dans toutes les villes, la garde nationale, « cette gardienne de l'ordre », fut le principal élément de désordre.

Ce fut la garde nationale qui fit la Commune à Lyon, le 23 mars, et l'insurrection de la Guillotière et de la Croix-Rousse, le 30 avril.

Ce fut la garde nationale qui, à Saint-Étienne, assassina M. le préfet de Lespée.

Ce fut la garde nationale qui proclama la Commune à Marseille en mars 1871 et combattit contre les troupes du général Espivent.

Partout, du reste, la principale occupation de la garde nationale fut celle-ci : boire, encore boire et toujours boire.

Elle a laissé derrière elle, en se dissolvant, une odeur de sang et de vin.

### Faits divers.

UN REVENANT.

Voici un fait étrange qui vient de se passer à Chatelus (Creuse), dans les circonstances suivantes :

Le nommé C..., célibataire, court les foires, reste souvent plusieurs jours absent, et habite avec son frère, qui est cultivateur. Il y a quelques jours, le neveu de notre maquignon étant monté dans un grenier à foin, y trouva un homme couché, le prit pour son oncle, absent depuis quelque temps, et l'appela sans pouvoir obtenir de réponse. Au moment du repas, comme il ne descendait pas, on monta pour le réveiller; mais on le trouva mort, bien mort. Le décès constaté, on procéda à l'inhumation; puis, suivant la coutume, on se mit à table avec tous les voisins et les amis.

On parlait déjà du partage de la succession, et chacun s'attribuait son lot, lorsque tout-à-coup la porte s'ouvrit et l'on voit en-

trer le défunt ou plutôt le prétendu défunt, il y eut alors une scène indescriptible; plusieurs personnes se trouvèrent mal, d'autres se sauvèrent en criant. Enfin, après quelques explications, on reconnut qu'on avait enterré un malheureux scieur de long, auvergnat, et établi depuis peu dans le pays. Pris de vin, ce malheureux s'était réfugié dans le grenier à foin et y était mort.

Le maquignon s'installa à table, et le jour de deuil se transforma en un jour de fête.

### LA LOCOMOTIVE ET LES CERFS.

Il vient de se produire un incident curieux sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, à l'endroit où les premières ondulations de terrain, au sortir des prairies, annoncent le voisinage des Montagnes-Noires, dans l'Amérique du Nord.

Au point du jour, la locomotive entraînant une longue file de wagons, chargés de voyageurs et de colis pénétrait dans une étroite vallée, où coule doucement une eau pure et fraîche venue de la montagne.

Sur les bords de ce ruisseau se tenait un nombreux troupeau de cerfs, s'y désaltérant avec délices, loin de tout danger apparent. Les timides animaux, épouvantés par l'apparition de ce cheval de fer au milieu d'eux, s'élançèrent pour se dérober par une course furieuse à cet ennemi inconnu.

Le mécanicien, voulant ajouter à leur effroi, fit entendre le sifflement aigu et strident de ses jets de vapeur. C'en était trop pour les pauvres bêtes : toutes, afin d'échapper au monstre qui les menaçait et semblait suivi d'une armée, s'enfuirent dans la direction même que suivait le train.

La lutte commença entre la locomotive et les cerfs.

Lancée à toute vapeur, la formidable machine, dont les roues tournaient avec une rapidité vertigineuse, semblait dévorer l'espace; mais les cerfs, à qui la frayeur donnait vraiment des ailes, touchaient à peine la terre et fendaient l'air avec des élans désespérés.

Fer et vapeur contre poumons et muscles, qui l'emporterait? Le mécanicien chauffa à la plus haute pression, aux hourras des voyageurs qu'intéressait vivement ce singulier steeple-chase.

On estime que sur un parcours de plus de 6 milles (près de 10 kilomètres), les cerfs affolés tinrent constamment tête; mais ils faiblissaient et allaient succomber, quand la gorge qu'ils suivaient, s'élargissant tout-à-coup, leur livra un espace ouvert de chaque côté. Ils s'y jetèrent et y achevèrent leur course effrénée, ne s'arrêtant qu'à une distance qui défiait locomotive et carabine.

Alors, tremblant sur leurs jambes flageolantes et aspirant par la bouche et par les naseaux l'oxygène qui manquait à leur poitrine, ils regardèrent avec leurs grands yeux dilatés l'étrange apparition qui semblait fuir en remplissant l'air de bruit et de fumée.

La force musculaire avait vaincu la puissance mécanique.

### UN MORT TRÈS-ALTERÉ.

Dans un petit village du Lancashire, une famille de riches paysans venait de conduire à sa dernière demeure le père Bob, fermier, mort subitement après des rasades trop précipitées de porter.

Le décès avait été bien dûment constaté, le corps était raide dans la bière et la terre avait résonné, avec un bruit sourd, en tombant sur le cercueil.

La fosse comblée à moitié, la famille éplorée se dirigea vers le *home*, et, pour se consoler, se mit à table devant un roastsbeef de circonstance.

Après les premières bouchées, on parla de l'héritage; chacun se fit sa part, et l'aîné se levant un verre à la main :

*That's for you, old Bob!*

A ce moment la porte s'ouvrit doucement, un homme courbé entra et se dressant devant le buveur :

— *Thanks to you!*

Et, saisissant le verre de *stout*, il l'avalait d'un trait.

La famille se leva tout entière, d'un même bond, comme au coup de sifflet d'un machiniste.

C'était Bob! Bob lui-même, qui — se réveillant d'une léthargie — s'était livré dans sa bière à une débauche de coups de poings telle, que les fossoyeurs avaient d'abord fui épouvantés; puis, se ravisant, avaient déterré le malheureux.

Son premier mot en revenant à la vie, fut : — *J'ai soif !*  
Vous avez vu comment il s'est désaltéré.

## Dépêches

### ET DERNIÈRES NOUVELLES.

L'Assemblée nationale, dans les séances des 3 et 4 mai, a continué la discussion de la loi sur le conseil d'Etat.

Un incident bizarre a eu lieu à propos de M. Schneider.

M. Paschal Duprat, un de nos honnêtes républicains, accuse l'ancien président de la Chambre d'avoir fait sauter l'anse du panier, dans la cuisine des comptes, sous son administration, c'est-à-dire de s'être livré à des dépenses excessives, etc.

Au moment où ce pur des purs allait dévoiler sans doute quelques énormités à joindre au bilan de cet affreux système impérial, son collègue Noël Parfait est venu le prier de retirer sa proposition.

Sans doute M. Noël Parfait lui aura dit à l'oreille : « Prenez garde, n'attaquez pas trop les questions de moralité financière ou autre ! Souvenez-vous de certaine épouse abandonnée par son époux député, qui la laissait sans ressource, et à laquelle l'Empire a dû donner un bureau de tabac. »

L'ami de M. Noël Parfait s'est décidé à laisser en repos l'administration et les comptes de M. Schneider.

En dehors de cet incident, la loi marche bon train et les articles sont votés à grande vitesse.

Dans la séance de samedi, M. le duc d'Audiffret Pasquier a présenté son rapport relatif aux marchés faits par l'Empire en vue de la guerre.

En fait de choses étranges, il parle d'un marché de dix mille canons, sur lesquels il n'en a été fourni que deux mille, et de deux millions de fusils sur lesquels quatorze cent

mille ont manqué à l'époque de la livraison, le tout ayant été payé intégralement.

Qui a bénéficié de cette énorme différence ?

On crie au scandale. Il y a de quoi.

Et les marchés passés par le gouvernement du 4 septembre, quand les examinerait-on ?

Le duc d'Audiffret Pasquier conclut en recommandant le service militaire obligatoire, seul moyen, dit-il, de moraliser l'armée.

Lundi, lois sur la magistrature et la liberté de réunions. Séance à deux heures.

Point ou peu de nouvelles, si ce n'est le bruit qu'un décret d'arrestation aurait été signé contre le maréchal Bazaine.

La santé de M. Thiers continue d'exciter quelques inquiétudes. On a demandé le docteur Nélaton à Versailles.

L'agence Havas prétend que le général espagnol Rada, poursuivi par Serrano, serait entré en France. On a quelque raison de mettre la nouvelle en doute.

On lit dans le *Courrier de France* :

« Le bruit de la mort de Rochefort circule assez sérieusement depuis ce matin. Un de ses amis, que nous avons rencontré, nous a affirmé en avoir reçu la nouvelle. »

Il va sans dire que c'est sous les plus extrêmes réserves que nous enregistrons ce bruit. »

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 avril.

#### NAISSANCES.

1, Marie Gallé, à l'hospice. — 3, Émélie-Marie-Henriette Comergnac, rue d'Orléans. — 6, Henriette Leroux, ancienne route de Tours. — 7, Valentine Lépine, rue de Nantilly. — 9, Auguste Guiocheau, rue Daillé. — 11, Florent Leroux, carrefour du Puits-Tribouillet. — 13, Louise-Rose Renault, rue Cendrière. — Madeleine, rue de Fenet. — 14, Félix-Pierre Peltier, rue de Bordeaux.

#### MARIAGES.

6, Pierre Dufraisne, domestique, de Montreuil-Bellay, et Clémence-Jeanne Bignon, domestique, de Saumur. — Louis Deshayes, domestique, et Louise Guiocheau, domestique, tous deux de Saumur. — 8, Louis-Clément Ribert, et Marie-Victorine-Henriette Landelle, domestiques, de Saumur. — Auguste Millerand, fendeur de bois, et Renée Belliard, lingère, de Saumur. — 10, Pierre-Louis Delaporte, jardinier, et Joséphine Dupuis, marchande de légumes, tous deux veufs, de Saumur.

— Pierre Cornilleau, cultivateur (veuf), de Villebernier, et Anne Samson, journalière (veuve), de Saumur. — 13, Arsène-Marie Breton, boulanger, et Marie Pothin, lingère, tous deux de Saumur. — Louis Guillemet, tailleur d'habits, et Louise-Marie-Célestine Laurent, couturière, tous deux de Saumur.

#### DÉCÈS.

3, Saulais (mort-né), Grand'Rue. — 4, François Cassin, tisserand, 72 ans, à l'hospice. — Edouard Pinot, rentier, 71 ans, au Petit-Puy. — 8, Marie-Joséphine-Nathalie Mazerolle, couturière, 57 ans, épouse Jean-Baptiste Jeauffroit, rue St-Michel. — Louis Touzé, rentier, 74 ans, ancienne route de Tours. — 7, Auguste-François Brillatz, 2 mois, rue Royale. — 6, Anne Rousseau, journalière, 75 ans, épouse Jean Tessier, hospice. — Jacques-Maurice Harrault, palefrenier, 92 ans, hospice. — Perrine Martin, sœur St-Vincent, 65 ans, à Notre-Dame. — 9, Renée-Marie Suer, rentière, 82 ans, veuve Joseph-Jacques Valet, ancienne route de Tours. — 10, Marie-Claudine Camus, sans profession, 55 ans, épouse Louis Chevalier, levée d'Enceinte. — 11, Marguerite Meyniel, chapeletière, 25 ans, épouse Jean Ceppe, rue Notre-Dame. — 12, Marie-Anastasia Morancé, 6 ans, rue du Pressoir-St-Antoine. — Marie Dézé, sans profession, 87 ans, veuve Joseph Bottereau, Grand'Rue. — 13, Ambroisine-Edmée Charrier, sans profession, 72 ans, épouse Paschal Lambert, rue St-Jean. — 14, Lucien Collonnier, négociant, 55 ans, rue de la Tonnelle. — 15, Marie-Delphine Bernard, 43 ans, rue Haute-St-Pierre. — Jean-François Roussery, 4 ans, rue de Fenet.

### SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Capital : 5.000.000 francs

Siège social : 57, rue Tailbout, Paris.

La société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte-courant aux taux ci-après :

#### CHÈQUES

Dépôts à disponibilité . . . . . 3.65  
soit 1 centime par jour.

De 12 jours à 3 mois . . . . . 4 1/2

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs :

De 3 mois à 6 mois . . . . . 5 1/2  
soit 1 centime 1/2 par jour.

De 6 mois à un an . . . . . 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France, et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants, et encaisse sans commission, pour leur

compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.  
Le Président du Conseil d'Administration.  
N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O.  
Ancien ministre du Commerce.

### PARIS-JOURNAL

vient d'acheter, au moment où elle allait être mise en vente, toute la première édition de

### Rabagas

Il donne gratuitement ce volume grand in-8 de 250 pages, que MM. Lévy frères devaient vendre 4 francs, à toute personne qui s'abonnera pour six mois et à ceux de ses abonnés dont l'abonnement a encore au moins deux mois à courir, et qui renouvelleront pour une nouvelle période de trois mois.

Un an : 40 francs ; six mois : 22 francs ; trois mois : 12 francs :

2, rue Favart, Paris.

(Pour les demandes de province, envoyer 50 centimes pour frais d'envoi et de poste.)

#### LE

### CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

#### Marché de Saumur du 4 mai.

Froment (l'h.) 77 k. 25 45	Graine trèfle 50	—
2 <sup>e</sup> qualité . . . 74 24 45	— luzerne 50	—
Seigle . . . . . 75 12	Foin (h. bar.) 780	65
Orge . . . . . 65 10 50	Luzerne —	780 57
Avoine h. bar. 50 9	Paille —	780 30
Fèves . . . . . 75 12	Amandes . . . . . 50	—
Pois blancs . . . 80 31	— cassées 50	—
— rouges . . . . . 80 31	Cire jaune . . . . . 50	160
Graine de lin . 70	Chanvre tillé	—
Colza . . . . . 65	(52 k. 500)	—
Chenevis . . . . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	Blanc . . . . .	—
— chenevis 50	Demi-couleur . . .	—
— delin . . . . . 50	Brun . . . . .	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 125
Id.	2 <sup>e</sup> id.	75 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 55
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 <sup>re</sup> id.	42 à 48
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1871.		80 à 85

ROUGES (2 hect. 30).

Souza et environs 1871.		70 à 80
Champigny, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 150
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1871.		70 à 80
Varrains, 1871.		» à »
Bourguil, 1871.	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1871.		70 à 80
Chinon, 1871.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 MAI 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	54	50	» 20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	902	50	» 5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	237	50	» 12 50
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78	80	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et	627	50	» 2 55	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	320	»	» »
5 % jouissance 22 septembre.	87	85	» 15	comm., 125 fr. p. j. nov.	215	»	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	480	»	» 12 50
5 % Emprunt . . . . .	87	35	» 15	Crédit Mobilier . . . . .	215	»	» »	Société autrichienne, j. janv. . .	890	»	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	420	»	» »	Crédit foncier d'Autriche . . .	435	»	» 2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	310	»	2 50	Est, jouissance nov. . . . .	508	75	8 75	Orléans . . . . .	295	50	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	»	» »	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	865	»	» 2 50	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	292	50	» »
— 1865, 4 % . . . . .	440	»	3	Midi, jouissance juillet. . . . .	610	»	» »	Est . . . . .	284	»	» »
— 1869, 3 % t. payé . . . . .	269	25	» 1 75	Nord, jouissance juillet . . . . .	977	50	» 6 25	Nord . . . . .	303	»	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé . . . . .	249	75	» 25	Orléans, jouissance octobre. . . .	820	»	» 7 50	Ouest . . . . .	287	50	» »
— libéré . . . . .	250	50	1	Ouest, jouissance juillet, 65 . . .	592	50	» 3 50	Midi . . . . .	289	50	» »
Banque de France, j. juillet. . . . .	3710	»	» 40	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	616	25	» »	Deux-Charentes . . . . .	270	»	» »
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	665	»	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	665	»	» 3 75	Vendée . . . . .	256	25	» »
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	496	25	» 1 25	Société Immobilière, j. janv. . . .	31	»	1				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	» »								

### GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 6 novembre).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir, —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

### FONDS DE BOUTIQUE DE BOURRELIER A CÉDER

Pour cause de décès, Sis à Saint-Georges-Châtelais, avec ou sans la maison. S'adresser à M. AUDOUIN, notaire à Nueil. (000)

### A LOUER

Présentement, APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier. S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

### FABRIQUE DE TREILLAGES EN FIL GALVANISÉ

Pour espaliers, clôtures, poulaillers, faisanderies, volières, etc. Prompte exécution en bonnes conditions. S'adresser à M. BERTHELOT-MIGNAN, rue de la Chouetterie, n° 5. Il se charge d'envoyer faire les treillages et les volières sur place. M. LAUMONIER, notaire, demande un petit clerc. M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

### M. LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc.

**L'ACCORDEUR DU LARYNX**  
BAUME D'ERYSIMUM IODÉ

**SOMMÉ**

Le meilleur spécifique contre les affections des voies respiratoires, enrhumement, aphonie, toux, pharyngite laryngée ou pulmonaire, CHAGRIÈRES SÈVÈRES AU GORGEON, tégm. Dragees sommé au baume d'erysimum iodé. PHARMACIE SOMMÉ, 1, RUE NOLLET, PARIS

**GRAND SUCCÈS LA VELOUTINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY  
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

### A LOUER

De suite ou pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON BOURGEOISE, située à Saumur, rue du Champ-de-Foire, anciennement occupée par M. Mordret, procureur de la République. S'adresser à M. LEGUÉ, boisselier, rue du Portail-Louis. (248)

**PLUS DE HERNIES**

Généralisation radicale des Hernies et Descendentes. Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignol-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succe, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon ou à la P<sup>re</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).

**HOTEL D'ANJOU.**

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les plats qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (298)

### A SAINT-MAURICE MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N° 1, TOURS (INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGE informe que ses spécialités particulières sont : Les teintures au teneur, en toutes nuances ; Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. Cet article se fait avec une grande baisse de prix. Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français ; La teinture des robes et le remorage antique et français ; Les teintures-lumières pour soirées ; Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes ; Les nettoyyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)

**BAIN DE PENNÈS**

Ce Bain, aromatique et minéral, a été expérimenté avec succès dans quinze hôpitaux, contre les affections suivantes : Asthéniques (atonie des févres, épuisement des forces, inertie des muscles) ; Choro-Anémiques (appauvrissement du sang, pâles couleurs, pertes bl.) ; Gastro-Entériques (accidents cholériques et typhoïdes, flux de sang ou de bile) ; Rhumatismaux (dortres légères sans inflammation, roséoles et prurigo) ; Strumeuses (bouffissure de la peau avec épanchement sérieux dans les glandes). Les médecins les plus distingués ordonnent le BAIN DE PENNÈS pour remplacer les BAINS DE MER, les Bains alcalins, ferrugineux, iodures et sulfureux, dans les cas où il faut résoudre les engorgements du FOIE, de la RATE, des REINS et autres viscères; ils le prescrivent surtout pour modifier la constitution rachitique, si commune chez les enfants. Manufacture à Paris, rue de Latran, 1. — Dépôts à Paris, rue des Ecoles, 49, et dans toutes les villes chez les pharmaciens, les Directeurs de Bains et les marchands d'eaux minérales. NOTA.—Lire la Notice et éviter les contrefaçons et les imitations frauduleuses, en exigeant que chaque ROULEAU SOIT PRÉSENTÉ INTACT, portant aux deux bouts le cachet et la signature ci-contre : PRIX pour la France : 1 fr. 25 c. le Rouleau (remise suivant commandes).